

Le Jeudi 19 Novembre, le Sénat sera appelé à voter la Proposition de Loi sur la *« présomption de légitime défense »* . Il donnerait à la police un véritable *« permis de tuer »* .
Ce texte a été voté le 7 Juillet par l'Assemblée Nationale.
Mais rien n'est joué, nous pouvons toujours empêcher son adoption définitive par une mobilisation massive avant le 19 et après !

Aujourd'hui, si un agent tire, c'est à l'état de prouver qu'il a fait usage de son arme dans un cas d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité.

C'est donc à l'État de prouver que le tir était nécessaire.

Demain, ce serait aux familles des victimes de prouver qu'il ne l'était pas. **Ce serait quasiment impossible.**

Ses partisans l'assument : le but est que le policier qui tire ne soit plus traité comme un suspect, ni placé en garde à vue dès les premières heures. Le tir sera tenu pour justifié d'emblée, sauf preuve manifeste du contraire. Les familles endeuillées devront faire l'enquête que la justice ne fera plus.

Il s'agit bien, ni plus ni moins que d'une grave et violente remise en cause de l'État de droit dans ce pays. Dans un État de droit, l'État contrôle strictement l'usage de la force par ses agents. Il ne lui octroie pas un « permis de tuer » !

C'était à l'origine une idée de l'extrême droite, repris par la Macronie.

A Chambéry comme partout en France, mobilisons nous pour faire échouer ce projet liberticide !

Manifestation
Lundi 16 Novembre à 18 H 00
Place de Genève à Chambéry

Collectif Savoyard contre la Répression et les Discriminations



Le Jeudi 19 Novembre, le Sénat sera appelé à voter la Proposition de Loi sur la *« présomption de légitime défense »* . Il donnerait à la police un véritable *« permis de tuer »* .
Ce texte a été voté le 7 Juillet par l'Assemblée Nationale.
Mais rien n'est joué, nous pouvons toujours empêcher son adoption définitive par une mobilisation massive avant le 19 et après !

Aujourd'hui, si un agent tire, c'est à l'état de prouver qu'il a fait usage de son arme dans un cas d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité.

C'est donc à l'État de prouver que le tir était nécessaire.

Demain, ce serait aux familles des victimes de prouver qu'il ne l'était pas. **Ce serait quasiment impossible.**

Ses partisans l'assument : le but est que le policier qui tire ne soit plus traité comme un suspect, ni placé en garde à vue dès les premières heures. Le tir sera tenu pour justifié d'emblée, sauf preuve manifeste du contraire. Les familles endeuillées devront faire l'enquête que la justice ne fera plus.

Il s'agit bien, ni plus ni moins que d'une grave et violente remise en cause de l'État de droit dans ce pays. Dans un État de droit, l'État contrôle strictement l'usage de la force par ses agents. Il ne lui octroie pas un « permis de tuer » !

C'était à l'origine une idée de l'extrême droite, repris par la Macronie.

A Chambéry comme partout en France, mobilisons nous pour faire échouer ce projet liberticide !

Manifestation
Lundi 16 Novembre à 18 H 00
Place de Genève à Chambéry

Collectif Savoyard contre la Répression et les Discriminations